

Procès-verbal

De l'installation des membres du comité syndical Et de l'élection du Président et du Vice-Président

Articles L. 5211-1 et suivants du CGCT

L'an deux mille vingt-six, le 15 avril 2026, à 18 heures 30, les membres du comité syndical du syndicat de communes « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble » se sont réunis dans la salle de la mairie de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE sur la convocation qui leur a été adressée le 9 avril 2026 par M. Alain BUJADOUX, maire sortant.

Étaient présents MM et Mmes les membres du Comité Syndical :

Membres titulaires

- 1 : Michèle ALOUCHY
- 2 : Sandrine MONTAGNE
- 3 : Laurence PROUST
- 4 : Caroline DUPLEIX

Membres suppléants

- 5 : Delphine PEYNOT
- 6 : Mathilde BONNAUD
- 7 : Nadège LAURENSON
- 8 : Patricia MOREAU

Étaient présentes :

Mmes Michèle ALOUCHY, Sandrine MONTAGNE, Laurence PROUST, Delphine PEYNOT, Nadège LAURENSON, Patricia MOREAU.

Absente excusée : Mme Caroline DUPLEIX qui a donné pouvoir à Mme Patricia MOREAU.

Absente : Mme Mathilde BONNAUD.

La séance a été ouverte sous la Présidence de Mme Michèle ALOUCHY, le plus âgé des membres du Comité syndical, qui, après l'appel nominal, a déclaré installer Mmes :

Mme Michèle ALOUCHY, Mme Sandrine MONTAGNE, Mme Laurence PROUST, Mme Caroline DUPLEIX
Dans leurs fonctions.

Le comité syndical a choisi pour secrétaire Mme Laurence PROUST.

Élection du Président

Articles L. 2122-7 et suivants du CGCT

L'approbation du dernier PV du 9 mars 2026 est soumis au vote : 4 votes pour.

La présidente de séance a invité le comité à procéder à l'élection d'un Président.

Mme Michèle ALOUCHY se porte candidate.

Cette élection se déroule à bulletin secret à la majorité absolue les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour.

Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin. La présidente l'a constaté, sans le toucher et le membre du Comité Syndical a déposé lui-même son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier membre du Comité Syndical, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le cas échéant, les bulletins déclarés nuls en application de l'article L. 66 du code électoral seront annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	4
A déduire, bulletins litigieux :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	4
Majorité absolue :	3

Ont obtenu :

Mme Michèle ALOUCHY... : quatre (4) voix.

Mme Michèle ALOUCHY ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamée Présidente et a été immédiatement installée.

Élection du Vice-Président

Articles L. 2122-7 et suivants du CGCT

Il a été procédé, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Mme Michèle ALOUCHY, à l'élection du 1^{er} Vice-Président.

Mme Sandrine MONTAGNE se porte candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	4
A déduire, bulletins litigieux :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	4
Majorité absolue :	3

Ont obtenu :

Mme Sandrine MONTAGNE : quatre (4) voix.

Mme Sandrine MONTAGNE ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamée Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Espace réservé pour l'élection du Président et du Vice-Président, le cas échéant

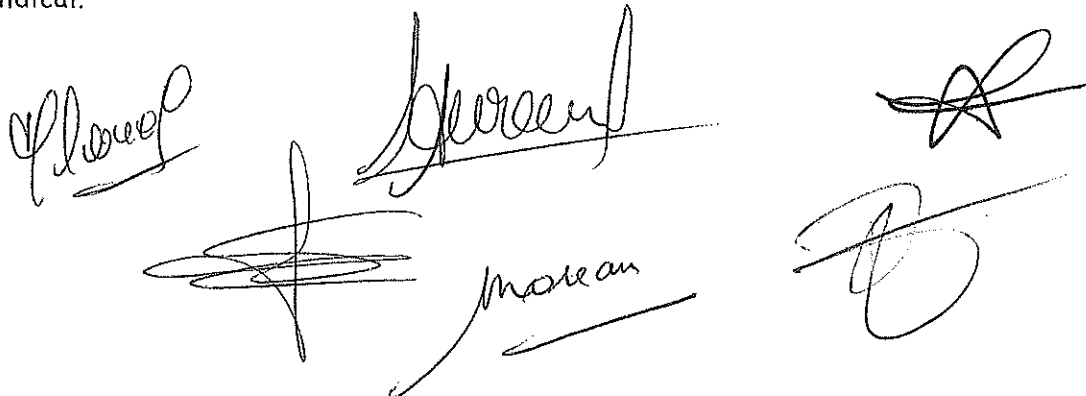
.....
.....
.....
.....

Observations et Réclamations

.....
.....

Clôture et Signature des Membres présents

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le quinze avril deux mil vingt-six à 19 heures 30 en double exemplaire a été, après lecture, signé par la Présidente et les membres du Comité Syndical.



Five handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The top row contains three signatures, and the bottom row contains two. The signatures are stylized and cursive.

Syndicat de Communes
Bellegarde et Saint Silvain Ensemble

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

DELIBERATION N° DE_030426_2

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du 03 avril 2026

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	10
Représentés	01
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

L'an deux mille vingt-six, le trois avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Madame Michèle ALOUCHY, Maire.

Présents : Mmes Michèle ALOUCHY, Delphine PEYNOT, M. Jean-Marie BERTRAND, Mmes Ingrid GUESTIN, Françoise GALLAND DESMICHEL, Laurence PROUST, MM. Boris SONDAGH, Philippe BOUDARD, Julien PALAYER, Alexandre BOURDERY.

Absente excusée : Mme Nadège LAURENSON qui a donné pouvoir à Mme Ingrid GUESTIN.

Date de convocation : 30 mars 2026.

Secrétaire de séance : Mme Delphine PEYNOT

***Désignation des délégués auprès du Syndicat de Communes
« Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble »***

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5212-1 et suivants,

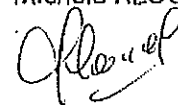
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune au sein du syndicat de communes « Bellegarde et Saint Silvain Ensemble » :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Michèle ALOUCHY ▪ Laurence PROUST 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Delphine PEYNOT ▪ Nadège LAURENSON

La secrétaire,
Delphine PEYNOT




La Maire,
Michèle ALOUCHY



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits, pour copie conforme.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans les deux mois à compter de sa publication.

**COMMUNE DE
BELLEGARDE EN MARCHE**

**Délibération n°2026-15 du 31 mars 2026
Portant sur la désignation des délégués communaux titulaires et suppléants
des syndicats intercommunaux et des organismes extérieurs**

L'an Deux Mille Vingt-six, le trente et un mars à 19 heures 30, le Conseil municipal de Bellegarde en Marche, légalement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Sandrine MONTAGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11		
Présents : 8	Votants : 10	POUR : 10
Pouvoirs : 2	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusé : 1	Exprimés : 10	

Présents : MM. MONTAGNE, MOREAU, BUSSIÈRE, SCHAEFFER, DUPLEIX, CLÉDAT, TOTY, BONNAUD.

Pouvoir : HÉBRAD à MONTAGNE, VEYSSET à MOREAU **Excusée :** LAGORSSE

Secrétaire de séance : Patricia MOREAU

Rapporteur : Sandrine MONTAGNE, Maire

Madame le Maire rappelle qu'en vertu des articles L 5211-6, L 5211-7 et L 5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune dans les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats intercommunaux. Ces délégués sont élus par le conseil municipal. La liste de toutes les structures intercommunales et le nombre de délégués à élire ayant été communiqués à chaque membre, elle invite l'assemblée à procéder à l'élection desdits membres. Conformément à l'article L2121-21 du C.G.C.T., le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de procéder à la désignation des délégués à main levée. Sont désignés les conseillers suivants dans chaque syndicat intercommunal, ainsi que les membres représentant la commune dans les organismes extérieurs :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE & COMBRAILLE EN AQUITAINE	
Conseillers communautaires	
<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPLÉANT</i>
MONTAGNE Sandrine	MOREAU Patricia
Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT)	
MONTAGNE Sandrine	MOREAU Patricia

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE LA CREUSE / SDEC 23	
<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPLÉANTS</i>
HÉBRARD Julien	VEYSSET Sébastien
CLÉDAT Guillaume	MONTAGNE Sandrine

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE SIVOM AUZANCES-BELLEGARDE	
<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPLÉANTS</i>
MOREAU Patricia	SCHAEFFER Paméla
BUSSIÈRE Jean-Luc	VEYSSET Sébastien

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ED'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SIAEP DE LA ROZEILLE	
<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPLÉANTS</i>
SCHAEFFER Paméla	BUSSIÈRE Jean-Luc
BONNAUD Mathilde	MONTAGNE Sandrine

En ligne sur la préfecture
022-212302004-20260331-2026-15-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

COMMUNE DE
BELLEGARDE EN MARCHE

SYNDICAT MIXTE EST CREUSE DÉVELOPPEMENT	
TITULAIRE	SUPLÉANT
TOTY Sophie	DUPLEIX Caroline

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE / SIBESSE	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
MONTAGNE Sandrine	BONNAUD Mathilde
DUPLEIX Caroline	MOREAU Patricia

SDIC23 / INFORMATIQUE	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
SCHAEFFER Paméla	CLÉDAT Guillaume

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
DUPLEIX Caroline	LAGORSSE Gilles
BONNAUD Mathilde	MOREAU Patricia

CONSEIL D'ÉCOLE	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
LAGORSSE Gilles	BUSSIÈRE Jean-Luc

COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE	
MOREAU Patricia	

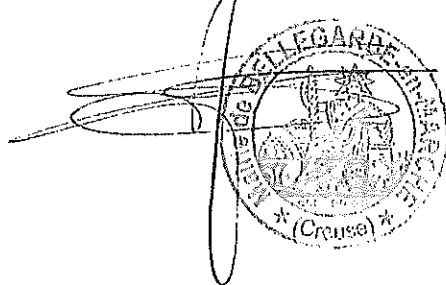
Il est donc proposé au Conseil municipal de :

- DÉSIGNER les conseillers municipaux titulaires et suppléants tels que défini ci-dessus ;
- DONNER POUVOIR à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Publié et transmis en sous-préfecture le 15 avril 2026
Pour copie conforme, le 15 avril 2026

Le Maire,
Sandrine MONTAGNE



La secrétaire de séance,
MOREAU Patricia

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication effective.

023-212302004-20260331-2026-15-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

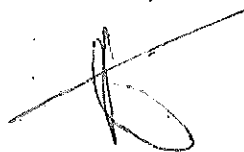
Le président
(ou son remplaçant),

Afio Pele ALOVEXY
Flouel

Le conseiller communautaire /
Délégué syndical
le plus âgé,

Afio Pele ALOVEXY
Flouel

Les assesseurs,



Le secrétaire,

